

# FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tel : +32.71.59.12.38, fax :+32.71.59.22.29, internet : <http://www.fci.be>

---

## Grand Prix des Chiens de Déterrage (GPCD)

### Règlement d'épreuve FCI

avec octroi du CACIT pour le Championnat de travail international de la FCI (C.I.T.)  
pour teckels et terriers de la catégorie chiens de déterrage



**1<sup>er</sup> janvier 2016**

## Préambule

Cette épreuve est ouverte à tous les chiens de déterrage, dont le standard est soumis à une épreuve de travail. En principe, les terriers de chasse allemands standard FCI nr. 103 et les teckels (poil ras, dur et long) standard FCI nr. 148, sont admis huit, voire douze de chaque race, selon besoin et faisabilité. En ce qui concerne l'admission ou les engagements supplémentaires d'autres races de chiens de déterrage, la décision appartient aux organisateurs.

Le GPCD est une manifestation lors de laquelle les chiens présentés doivent démontrer leur engagement dans le travail de chasse avec autant d'excellence que possible. Il établit uniquement un classement d'ensemble, qui n'est pas séparé selon les races.

Le GPCD doit rester réalisable pour tous les membres et les partenaires sous contrat de la FCI, en prenant en considération la haute importance de la protection des animaux avec sa législation.

## Candidature à l'organisation de l'épreuve

Le GPCD est organisé par la Commission des Chiens de Déterrage de la FCI. Le Président et/ou le Vice-président désigne l'organisateur et en informe le secrétariat de la FCI dans un délai de minimum 3 mois avant l'épreuve. Le GPCD est à réaliser au mois d'août d'une année calendaire.

L'organisateur doit spécifier les points suivants dans sa candidature:

- Lieu et date de l'épreuve
- Adresse de réception des inscriptions
- Délai d'inscription
- Pour l'épreuve de recherche au sang sans accompagnement de juges (SchwPoR) : la nature du sang utilisé doit être indiquée
- Le montant du droit d'inscription dans la monnaie locale respective

Les frais d'inscription sont des arrhes. Cela signifie qu'en cas d'annulation d'une inscription ou de non présentation d'une équipe, elles ne sont pas restituées. Le montant des frais d'inscription sera déterminé par le Président ou le Vice-président de la Commission des Chiens de Déterrage de la FCI, en consultation avec l'organisateur du GPCD.

L'annonce du GPCD est publiée par le bureau de la FCI. Le club national de race respectif (p.ex. DJTC ou DTK) est responsable d'une publication appropriée dans la presse spécialisée.

Les inscriptions sont adressées à l'organisateur par le club national de race concerné. Chaque club national de race peut inscrire une équipe et des équipes de réserve.

Au cas où le nombre d'inscriptions par race est inférieur à huit (voire douze\*), l'organisateur a le droit de disposer des places libres à sa discrétion.

La demande d'autorisation de l'octroi du CACIT pour le C.I.T. (Champion International de Travail) de la FCI est à déposer par l'organisateur, à travers l'organisme national habilité, (p.ex. la SCC). Afin de pouvoir effectuer une épreuve avec octroi de CACIT, il faut réunir un minimum de six inscriptions, à faire paraître dans un catalogue.

## Règlement d'épreuve et responsabilité

Avec l'inscription au GPCD, le participant accepte le présent règlement. Toute responsabilité de l'organisateur pour les chiens et les personnes accidentés ou d'autres préjudices causés par le déroulement de l'épreuve est formellement exclue. En participant à l'épreuve, le participant accepte cette condition.

## Contenu de l'épreuve

Les équipes participantes doivent se soumettre, pendant deux jours, aux disciplines suivantes :

- Travail sur la piste de sang
- Dressage
- Travail sous terre
- Quête au bois

## Conditions d'admission

A cette épreuve sont admis exclusivement les chiens de déterrage. Ils disposent d'un pedigree de la FCI et sont enregistrés au Livre des origines de l'organisation nationale du pays où le propriétaire a sa résidence officielle.

Lors de l'inscription au GPCD, le club national doit fournir à l'organisateur les documents suivants, en photocopie :

- Nom, adresse, numéros de téléphone et fax, ainsi que l'adresse d'email du conducteur
- Pedigree (recto/verso)
- Attestation d'un qualificatif minimal « très bon » en exposition **nationale avec octroi du CAC**
- Justificatif d'un classement au terrier artificiel ou naturel sur renard ou blaireau
- Justificatif d'un classement à la recherche au sang
- Justificatif du virement des frais d'inscription sur le compte de l'organisateur

Les chiennes en chaleur et les chiens soupçonnés de ne pas être en bonne santé sont exclus de l'épreuve.

## Organisation sur place

L'organisateur mandaté par la Commission des Chiens de Déterrage de la FCI est seul responsable pour tout ce qui concerne la réalisation administrative et technique du GPCD.

- Le risque financier incombe à la société organisatrice.
- Un groupe est constitué de quatre (voire six\*) équipes de terriers et de teckels.

Le premier tirage au sort partage les équipes de terriers et teckels en deux groupes égaux, A et B.

Le deuxième tirage au sort attribue huit (voire douze\*) numéros aux équipes de chaque groupe.

Pour l'épreuve de recherche au sang sans accompagnement de juges (SchwPoR), les équipes d'un même groupe doivent être positionnées au départ de la piste tirée au sort, à la même heure, par un juge ou un responsable du territoire. Cette façon de procéder permet un gain de temps considérable dans le déroulement de l'épreuve.

Le groupe A (numéros 1-8, respectivement 1-12\*) débutera avec le travail au sang le samedi matin, suivi par le dressage. L'après-midi, le même groupe procédera au terrier artificiel.

Le groupe B (numéros 20-28, respectivement \*20-32) débutera, le samedi matin, avec le travail sous terre. L'après-midi seront examinés le travail au sang, ainsi que le dressage.

Le dimanche, les groupes A et B se rendent dans deux parcelles de forêt séparées, afin de procéder à la quête au bois.

## Juges

Un juge ne peut pas juger un chien dont il est l'éleveur, le propriétaire ou le copropriétaire, qu'il a dressé ou conduit, si depuis le changement de propriétaire ou du contrat de dressage un délai d'au moins 6 mois ne s'est écoulé, avant que le juge n'officie au GPCD. Cela est également valable pour les chiens appartenant aux membres de sa famille ou à sa / son partenaire

- Les jugements se font par trois groupes spécialisés :  
Groupe de juges A : travail au sang et dressage (seront requis deux (voire trois\*) juges pour les terriers et respectivement teckels, plus quatre (voire six\*) pisteurs pour l'organisation du travail au sang).  
Groupe de juges B : travail sous terre (seront requis un juge pour les terriers et un juge pour les teckels).  
Les groupes de juges C1 et C2 examineront le dimanche les équipes du Groupe A et respectivement B dans la discipline quête au bois.  
La répartition des juges dans les groupes spécialisés sera effectuée par l'organisateur.
- Afin d'assurer un déroulement correct et des jugements homogènes du travail, une consultation approfondie des juges devra avoir lieu avant l'épreuve.
- Pour le jugement du travail sous terre, l'examen d'obéissance et pour la quête au bois, chaque groupe de juges consiste de 2 juges : un juge terriers et un juge teckels. Les disciplines de dressage seront examinées en parallèle, par deux (voire trois\*) groupes de quatre chiens.
- Pour l'épreuve de la recherche au sang sans juges accompagnateurs, il est à prévoir, pour chaque groupe, un juge et un pisteur pour deux équipes (huit, respectivement douze\* équipes = quatre (voire six\*) juges et respectivement pisteurs. Le juge et le pisteur doivent poser et suivre quatre pistes, deux le vendredi matin, et respectivement deux le samedi matin pour le Groupe A, et l'après-midi pour le Groupe B.
- La nomination des juges et des responsables du territoire de chasse / pisteurs est faite par les organisateurs en consultation avec le Président et/ou Vice-président de la Commission des Chiens de Déterrage de la FCI.
- Les juges et aspirants juge doivent être munis du présent règlement d'épreuve, ainsi que, le cas échéant, d'une traduction conforme dans leur langue maternelle.
- Les aspirants juge sont admis au GPCD pour un module de formation, mais ne peuvent pas remplacer un juge. Ils couvrent eux-mêmes les frais afférents.
- Les juges étrangers ne sont admis que sur autorisation écrite de leur organisation canine nationale. Cette autorisation doit être obtenue, sur requête de l'organisateur, en temps utile par l'organisation canine nationale du pays organisateur (p.ex. SCC).
- L'organisateur se charge d'indemniser les juges pour leurs frais, selon les normes en vigueur de la FCI, consignées dans le « Règlement des expositions canines de la FCI, droits des juges, droits des juges qui se rendent à des expositions internationales de la FCI en dehors de leur pays de résidence.

## Exigences du GPCD

La veille de l'épreuve, l'organisateur tire au sort la répartition des groupes et les numéros de départ des équipes.

**a) Epreuve de recherche au sang sur piste artificielle sans accompagnement de juges (SchwPoR), 20 heures de temps de pose**

Pose des pistes

- Les épreuves de recherche au sang sans juges accompagnateurs ne doivent être organisées que dans des territoires de chasse avec une densité normale d'ongulés afin que chaque chien participant à une SchwPoR rencontre des difficultés dues aux voies de change.
- Les pistes, pour la majeure partie, sont à poser en forêt, y compris les clairières, coupes rases et prairies forestières existantes.
- La longueur minimale de la piste doit être de 600 m, la distance minimale entre deux tracés d'au moins 800 m sur l'ensemble du parcours. Les différentes pistes doivent être séparées par des lignes de démarcation reconnaissables, naturelles, de manière à exclure le passage sur une autre piste, ayant entendu que le conducteur ait reçu des instructions réglementaires.
- Le tracé doit reproduire le comportement naturel du gibier blessé, toutefois sans inclure de contrepied. Un aménagement de la piste en forme de « U » n'est pas autorisé.
- Sur l'ensemble du parcours sont à prévoir deux reposées bien marquées avec du sang et des touffes de poils, ainsi que deux crochets. Les crochets et les reposées ne doivent pas être combinés.
- Sur la piste sont déposés quatre témoins, visibles et protégés contre l'enlèvement éventuel par le vent et les renards. Les témoins sont constitués par des coupes de perches de bois d'environ cinq cm de diamètre. Les témoins sont à pourvoir seulement du numéro de la piste et à préparer avec du sang ou des morceaux de peau.
- Les morceaux de venaison et le sang utilisés pour le marquage des reposées, ainsi que les sabots placés sur les pistes posés par tamponnage doivent provenir de la même espèce de gibier.
- N'est à utiliser que du sang de cerf, chevreuil ou daim pour la pose des pistes ; uniquement le sang de la même espèce de gibier pour une épreuve. Le sang est à fournir par l'organisateur. La nature du sang est à préciser dans la publication de l'épreuve.
- Pour une longueur de piste de 600 m est à utiliser un quart de litre de sang d'une qualité irréprochable.
- Le temps de pose minimal des pistes est de 20 heures.
- La définition des tracés est à effectuer quelque temps avant l'épreuve.
- Le numéro de la piste doit être visiblement indiqué à chaque départ (Anschluss). Le départ est à préparer avec du sang et des touffes de poils.
- Les pistes peuvent être préparées par projection ou par tamponnage.
- Les pistes doivent être posées dans le sens « départ-arrivée » (en aucun cas à l'inverse).

Déroulement de l'épreuve

- Les pistes sont tirées au sort par les conducteurs avant le début de l'épreuve.
- Une pièce de gibier ou peau fraîche est à déposer, cachée de façon naturelle, à l'arrivée marquée de la piste. Immédiatement après la dépose, le juge d'arrivée doit supprimer tout marquage autre que le numéro de la piste.
- Ensuite, le juge d'arrivée s'éloigne de la peau et se met à couvert sous le vent de façon à rester inaperçu pour le conducteur et le chien. Les véhicules utilisés dans le cadre de l'épreuve sont à placer de manière invisible pour le conducteur pendant le travail du chien.
- Le travail à fournir est exclusivement du pur travail au trait.
- Le conducteur doit mener son chien pendant le travail avec une longe d'au moins six m de long, étalée sur toute sa longueur, ainsi qu'une botte ou harnais appropriés.
- Au départ le conducteur reçoit du juge ou pisteur des indications sur la direction de fuite. A partir de là, l'équipe chien-conducteur accomplira le travail sans accompagnement. L'heure du début du travail (pose du chien au départ) est à noter par le juge ou pisteur dans le rapport de juge.

- Ensuite, le juge ou pisteur se rend à l'arrivée de la piste pour déposer la peau. Il doit inclure l'heure d'arrivée de l'équipage dans le rapport de juge.
- Lorsque l'équipe a trouvé la pièce, l'épreuve est terminée. Un retour du conducteur sur la piste afin de rechercher ultérieurement des témoins manquants n'est pas autorisé, même si le temps restant le permettrait.

#### Evaluation du travail

- Chaque équipe de recherche ayant trouvé la pièce dans le temps imparti de 60 minutes et rapportant au moins deux témoins a réussi l'épreuve.
- Le nombre de témoins trouvés ainsi que la durée du travail sont inscrits sur la feuille de juge du GPCD.

#### **b) Dressage**

- Après l'épreuve de recherche au sang doivent être examinées obligatoirement les disciplines de dressage.
- Chacune doit être maîtrisée (la note minimale étant « passable » = 1 point).

#### La conduite

- La conduite est examinée en faisant marcher le conducteur en long et en large dans une futaie, avec le chien en laisse pas trop courte ou en liberté. Si le chien est attaché, la main du conducteur ne doit pas toucher le baudrier. Le chien doit suivre aux côtés de son maître, soit au baudrier non tendu ou librement, près du conducteur ; sans tirer sur la laisse, avancer brusquement ou rester derrière. D'éventuels obstacles doivent être surmontés ou contournés avec aisance.

#### Garde de l'objet et fermeté au coup de feu :

- Les chiens sont à examiner un par un. Ils peuvent être couchés attachés ou en libre. Le conducteur choisit l'attache du chien avec une laisse détendue de façon à permettre au chien de s'éloigner de plus d'un mètre de sa place.
- Le conducteur peut choisir de coucher le chien sur le sac à dos ou sur un vêtement.
- Au coucher libre, laisse et collier sont à défaire et emportés par le conducteur, à l'exception du collier fluorescent.
- Une fois le chien posé, le conducteur s'éloigne pour se dissimuler à un endroit indiqué par les juges. Le chien ne doit pas chercher des yeux son maître. Environ deux minutes plus tard, sur ordre des juges, une personne autorisée donne deux coups de feu (plomb) à court intervalle. Le chien ne doit pas quitter sa place. Le chien qui aboie, geint de façon répétée ou s'éloigne sur plus d'un mètre, ne réussit pas l'épreuve.
- Lorsque le conducteur retourne vers son chien, ce dernier ne doit pas bouger de sa place jusqu'à ce que le maître arrive à lui. Si le chien se lève pour aller à la rencontre du conducteur, l'équipe ne réussit pas l'épreuve.
- Les juges observent le chien d'un couvert pendant au moins cinq minutes avant d'évaluer son comportement.
- Ne sont autorisés ni aides, ni coups de feu de familiarisation.

#### Comportement au poste pendant la battue

- Pendant la battue, simulée de façon réaliste avec plusieurs coups de feu, le chien doit demeurer calme à côté de son maître, sans donner de la voix, ni geindre de façon répétée, sauter ou s'éloigner de sa place à côté de son maître. Une distance suffisante entre les équipes chien-conducteur est à respecter dans cette épreuve.
- Cette matière de l'épreuve peut être effectuée également avec les chiens libres ou attachés.
- Libre s'entend sans collier (excepté le collier signalétique), ni laisse, qui doivent être retirés et portés par les conducteurs.

## c) Evaluation d'aptitude à la chasse sous terre

### Généralités

- L'évaluation de l'aptitude est faite en terrier artificiel.
- La présentation du terrier correspond aux conditions nationales sur place.
- Les dimensions intérieures de la construction doivent correspondre aux normes du DJTC, à savoir 18 cm de large et 20 cm de haut pour les galeries. L'étranglement de la descente et de la remontée mesure au moins 16 cm de large et 18 cm de haut.
- Le contact direct entre chien et renard est exclu par les grilles d'usage.
- Ne peuvent être utilisés que des renards édentés, en bonne santé et vaccinés contre la rage.
- L'ordre de passage des renards est à tirer au sort.
- Les prédateurs sont à échanger au plus tard après chaque troisième travail.

### Configuration du terrier

- L'installation n'a pas besoin d'être continue, c.à.d. de présenter une forme de O, mais peut être construite en forme de U.
- Elle doit être pourvue d'une descente et d'une remontée (la galerie de contournement avec cheminée n'est pas utilisée).
- L'accul peut être remplacé par une maire tournante avec un dispositif d'expulsion vers un panier.

### **Déroulement et évaluation du travail**

#### Epreuve dite passage à vide

- Avant le début de l'épreuve, il y a lieu de faire passer le renard dans l'installation, y compris dans la descente et la remontée, avant de le ressortir à l'accul.
- Pendant le passage du chien, aucun fauve ne doit se trouver dans le terrier.
- Ensuite, tous les chiens, l'un après l'autre, dans l'ordre des numéros tirés au sort, sont jugés au passage dans le terrier vide.
- Les chiens donnant de la voix de façon soutenue dans un endroit de l'installation sont éliminés de l'épreuve ultérieure. Des abois courts, même répétés, de passion où dans un passage difficile ne sont pas considérés comme faute éliminatoire. Les chiens qui refusent le passage à vide, mais qui réussissent ensuite l'épreuve au terrier habité, ont prouvé leur aptitude.

#### Epreuve au terrier habité

- Le passage des chiens à vide terminé, le renard est introduit dans l'accul, respectivement la maire tournante avec les grilles fermées.
- Le chien à juger est introduit à l'entrée.
- Le conducteur est libre de l'encourager jusqu'à ce qu'il ait passé la première maire.
- Durant toute la durée du travail de son chien, le conducteur demeure vers l'entrée et ne se déplace que sur invitation des juges.
- L'entrée doit rester ouverte, comme en pratique, de manière à permettre au chien de quitter le terrier à tout moment.
- Le chien doit passer dans la galerie, par la descente et la remontée, avec détermination et trouver le renard tout seul.
- Arrivé au fauve, le chien doit disposer de temps suffisant pour marquer, donner de la voix au ferme ou acculer (maire tournante) le renard.
- Le chien doit maintenant prouver, par sa passion et sa persévérance, qu'il a l'aptitude de garder le renard au ferme à l'accul. A ce but il doit travailler à une distance maximale de 50 cm du fauve derrière la grille.

- Si l'installation dispose d'une maire tournante avec panier d'expulsion, le chien ne peut pousser la grille tournante que jusqu'au butoir. Il doit acculer le fauve afin de démontrer sa volonté de faire sauter le renard du terrier. La moitié du temps de travail écoulée, le verrouillage, ainsi que la grille du panier d'expulsion sont levés pour permettre au chien de faire sauter le fauve.

#### Temps impartis au travail

- Passage à vide : 5 minutes
- Localisation du fauve dans l'accul, respectivement la maire tournante : 5 minutes

Avec accul sans dispositif d'expulsion :

- Garde au ferme et donner de la voix : 5 minutes

Avec maire tournante et dispositif d'expulsion :

- garde au ferme et donner de la voix 2,5 minutes
- temps pour faire sauter le fauve 2,5 minutes

#### Critères d'appréciation

- Les chiens qui ne trouvent pas le renard à l'accul dans les cinq minutes sont éliminés du GPCD.
- La persévérance est démontrée par le travail continu du chien donnant de la voix à l'accul, respectivement la maire tournante. Des interruptions répétées du travail face au fauve se soldent par des notes moins élevées.
- La passion est démontrée lors de l'entrée du chien dans le terrier, nécessitant peu ou pas d'encouragements de son maître, sa façon de maîtriser la descente et la remontée, ainsi que l'agressivité au travail d'accul du fauve à la grille, respectivement maire tournante.
- Afin d'obtenir un « très bon » à la voix, le chien doit donner de la voix de manière ininterrompue. Le chien qui abandonne l'accul afin de chercher un autre accès au renard, doit le faire en silence, ce qui ne diminue pas la note.
- L'épreuve est terminée lorsque le renard sort de la maire tournante. Ceci ne signifie pas pour autant que le chien ait fait sauter le renard et réussi l'épreuve. Souvent, un fauve non inquiété par le chien quitte le terrier de son propre gré. Dans un tel cas, l'ensemble du travail fourni doit être dûment apprécié.
- Si le chien abandonne le travail pour quitter le terrier, sans vouloir y retourner dans les délais impartis, il ne réussit pas le GPCD.

#### **d) Quête au bois**

##### L'approche (pirschen)

- A l'approche, le chien doit se montrer le compagnon obéissant du conducteur/chasseur, soumis en toute situation et revenant à l'appel.
- Le comportement du chien à l'approche sera apprécié dans un terrain dégagé, sur une distance d'environ 200 m. Un juge se trouve au mirador vers le milieu du trajet afin d'observer le travail.
- Le conducteur marche avec le chien au pied, en laisse ou non, et s'arrête à plusieurs reprises.
- A l'arrêt du maître, le chien s'arrête également et reste debout ou assis sans recevoir d'ordre vocal. Lorsque le maître continue à marcher, le chien le suit à nouveau au pied, libre ou à la laisse détendue. L'arrêt doit être répété au moins trois fois par le conducteur.

##### Quête au bois

- L'épreuve de quête au bois a lieu dans des forêts avec suffisamment de sous-bois où se trouve du gibier.
- Le chien doit prouver son aptitude à fouiller la parcelle encerclée et faire sortir le gibier qui s'y trouve.

- Les chiens sont lâchés individuellement pour la quête au bois. Ils doivent quitter le conducteur de suite pour fouiller le terrain en profondeur et rechercher le gibier avec rigueur et persévérance, tout en gardant un contact régulier avec leur maître.
- Les juges et le conducteur suivent le chien.
- Le gibier levé est à mener en criant par le chien. Le maître ainsi que les juges restent sur place lors de la poursuite.
- Chaque chien doit quêter pendant au moins 15 minutes.
- S'il trouve du gibier rapidement, le temps restant de la quête sera effectué dans une autre parcelle.
- Chaque chien doit avoir la possibilité de quêter dans une nouvelle parcelle.

#### Appréciation du travail

- N'est autorisé qu'un seul passage par équipe maître-chien. Seulement s'il s'avère qu'un travail ne peut ne pas être apprécié dans sa totalité, un deuxième et dernier passage peut être autorisé par le comité des juges.
- La quête indépendante du chien sans contact visuel ou auditif avec le maître ou les juges ne peut dépasser une durée de 30 minutes.
- Des chiens qui quêtent à grande distance et négligemment, ayant peu de contact avec leur maître, ou qui travaillent sans indépendance et sans s'éloigner suffisamment (entre 50 et 100 m), ne peuvent obtenir qu'au mieux « un suffisant » (la note 2) pour « le comportement lors de la quête au bois ».
- Du gibier levé involontairement par les juges ou autres accompagnants et mené par le chien n'est pas pris en considération.
- Si le chien ne s'éloigne pas au moins 50 m du conducteur et ne commence pas la quête dans un délai de 5 minutes, le travail est interrompu. L'équipe est éliminée de l'épreuve.
- Des chiens qui évitent le gibier en affichant une certaine crainte devant celui-ci sont éliminés de l'épreuve. Ceci est à noter dans le carnet des juges avec mention de l'espèce de gibier concernée.
- Pour un très bon travail (note 4) le chien doit quêter loin (au moins 200 m) dans la parcelle pendant environ 15 min.
- Pour un bon travail (note 3) le chien doit quêter largement (au moins 150 m) pendant environ 10 min. dans la parcelle qui lui a été attribuée.
- Pour un travail suffisant (note 2) le chien doit quêter modérément (environ 7 minutes, entre 50 et 100 m) dans la parcelle qui lui a été attribuée.
- Au GPCD il n'y a pas d'obligation de trouver du gibier et cette matière n'est pas jugée.

## **Notes**

Les juges disposent des notes d'appréciation suivantes :

- 4 = très bon
- 3 = bon
- 2 = suffisant
- 1 = passable
- 0 = insuffisant

## **Coefficient**

Le coefficient indique le degré de difficulté de la matière évaluée :

Le COEFFICIENT 1 indique une aptitude naturelle accessoire ou un exercice très facile pour le chien et son conducteur.

Le COEFFICIENT 10 indique une aptitude naturelle importante ou un exercice très difficile pour le chien et son maître.

La NOTE multipliée par le COEFFICIENT correspond au nombre de points obtenus pour la matière jugée par le comité des juges.

## Attribution des points au GPCD

Un classement par 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> etc. prix n'a pas lieu. Le nombre de points maximal est de 256 points.

	Note	Coef.	Nb. points	
<b>Epreuve de recherche au sang sur piste artificielle sans accompagnement de juges (SchwPoR) :</b>				
25 points par témoin	4 témoins	25		100
<b>Dressage :</b>				
Conduite	en laisse ou	4	1	4
	libre	4	2	8
Garde de l'objet et fermeté au coup de feu	en laisse ou	4	1	4
	libre	4	2	8
Comportement au poste pendant la battue	en laisse ou	4	1	4
	libre	4	2	8

Pour l'octroi du CACIT, le chien doit obtenir au moins la note 3 à chaque discipline du dressage. Le total des points dans ces disciplines doit être au moins 12.

### Evaluation de l'aptitude à la chasse sous terre :

Persévérance	4	8	32
Passion	4	5	20
Voix	4	4	16

### Quête au bois :

Comportement à la quête	4	8	32	
Persévérance	4	6	24	
Comportement à l'approche	en laisse ou	4	1	4
	libre	4	2	8

**Nombre maximal de points** **256**

Afin d'obtenir le CACIT pour le titre de CIT (Champion International de Travail) de la FCI, un minimum de 244 points est nécessaire.

Le chien doit avoir atteint l'âge de 15 mois.

### Attribution multiple du CACIT :

Le CACIT peut être accordé à tous les chiens ayant obtenu un minimum de 244 points.

Afin de réussir le GPCD, il est nécessaire d'obtenir les notes, respectivement le nombre de points ci-après :

	Note	Coef.	Nombre de points
<b>Epreuve de recherche au sang sur piste artificielle sans accompagnement de juges (SchwPoR) :</b>			
par témoin 25 points	2 (témoins)	25	50

**Dressage :**

Conduite	en laisse ou libre	1 1	1 2	
Garde d'objet et comportement au feu	en laisse ou libre	1 1	1 2	
Comportement au poste pendant la battue	en laisse ou libre	1 1	1 2	
Le total de points à ces disciplines doit être de minimum 6.				6

**Evaluation de l'aptitude à la chasse sous terre :**

Persévérance		2	8	16
Passion		2	5	10
Voix		2	4	8

**Quête au bois :**

Comportement à la quête		2	8	16
Persévérance		2	6	12
Comportement à l'approche	en laisse ou libre	2 2	1 2	2

**Nombre minimal de points afin de réussir l'épreuve 120**

**Vainqueur du GPCD**

Le vainqueur du GPCD est l'équipe conducteur-chien ayant obtenu le maximum de points. En cas d'ex aequo, le travail sur la piste de sang est déterminant (critères : le plus grand nombre de témoins dans le temps de travail le plus court).

## Recours

Les jugements énoncés par les juges sont définitifs et irrévocables. Des recours contre des erreurs de procédure et/ou frauduleuses doivent être déposés avant la fin de l'épreuve, uniquement par le conducteur du chien auprès du responsable de l'épreuve.

Une caution du montant de l'inscription multiplié par trois est à déposer immédiatement. Si le recours s'avère non-fondé, la caution est déchuée. Dans ce cas, la caution est attribuée au porteur du risque financier, l'organisateur.

Les recours seront traités par un comité.

- Il est composé du responsable de l'épreuve, ainsi que de deux experts nommés par l'organisateur, qui ne sont pas concernés en tant que juges par le recours. La décision de ce comité est définitive.

## Entrée en vigueur

Ce règlement a été adopté par la Commission des chiens de déterrage lors de la **réunion** de ses délégués du 13 février 2011 à Volendam, Pays-Bas, et entre en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet 2012**.

**Il annule tous les règlements précédents et décisions succinctes.**

Le texte allemand est la version originale.

**Le Comité Général de la FCI a approuvé ce règlement d'épreuve lors de sa réunion d'avril 2012 à Vienne.**

***Les modifications en caractères gras et italiques ont été approuvées par le Comité Général de la FCI à Zagreb, novembre 2015.***